



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-41322>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **26-41322**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Centre nationale de la recherche scientifique

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Accords-cadres relatifs à la gestion des abonnements à des périodiques sur supports électroniques et physiques et à des bases de données scientifiques

Description : La présente consultation a pour objet l'acquisition de prestations de gestion des abonnements à des périodiques sur support électroniques et physiques et à des bases de données scientifiques pour le CNRS et les bénéficiaires de l'activité de centrale d'achat du CNRS.

Identifiant de la procédure : 897e2c89-a2b9-4b8b-8710-68b53f1424b2

Identifiant interne : N°2026-06

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Il s'agit d'un accord-cadre mixte, en application des articles L2125-1 et R2162-2 du Code de la commande publique qui s'exécute de la manière suivante : • exclusivement par bons de commande, conformément aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, pour les besoins du CNRS ; • à marchés subséquents prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour les bénéficiaires de l'activité de centrale d'achat du CNRS. Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire. Le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot fixé pour la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises. Les montants sont précisés à l'article 3 du présent règlement de la consultation. Ces montants maximums correspondent aux plafonds applicables sur quatre (4) ans pour le CNRS et l'ensemble des bénéficiaires de l'activité de centrale d'achat. Les

documents de la consultation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise>.

EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986478&orgAcronyme=f2h

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79980000 Services d'abonnement

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 72,000,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 216,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Si la procédure est annulée ou infructueuse, elle sera relancée

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 3

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 3

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot 1 - Gestion des abonnements aux périodiques scientifiques et généralistes France

Description : Ce lot concerne toutes les publications scientifiques et généralistes, sur supports physiques comme électroniques, éditées par des sociétés ayant leur siège en France.

Identifiant interne : LOT1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79980000 Services d'abonnement

Options :

Description des options : L'accord-cadre entre en vigueur à compter du 25 janvier 2027, ou à compter de sa date de notification au Titulaire si celle-ci est postérieure. Afin de tenir compte des contraintes propres à la gestion des

abonnements, dont l'échéance intervient au 31 décembre de chaque année, l'exécution de l'accord-cadre est organisée par référence à l'année civile. À ce titre, les abonnements sont exécutés par référence à l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Cette organisation n'exclut pas la réalisation, en amont de cette période, de l'ensemble des actions nécessaires à leur bonne exécution, notamment les opérations de gestion, de préparation, de réabonnement, de négociation avec les éditeurs, de mise en service et de paramétrage technique, lesquelles peuvent intervenir avant le 31 décembre pour une exécution effective des abonnements à compter du 1er janvier de l'année suivante. La durée initiale de l'accord-cadre peut, le cas échéant, être inférieure à douze (12) mois, afin de permettre un premier terme d'exécution fixé au 31 décembre de l'année en cours. À l'issue de cette période initiale, l'accord-cadre est reconduit tacitement par périodes successives de douze (12) mois pleins. La durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois. La dernière période d'exécution peut, le cas échéant, être inférieure à douze (12) mois, afin de permettre la notification du futur accord-cadre au 1er janvier de l'année suivante, sans discontinuité dans la gestion des abonnements.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE (55 points) : Sous-critère n°1 portant sur les garanties et engagements pris par le soumissionnaire concernant la mise en place de l'accord-cadre et des marchés subséquents (12 points) Sous-critère n°2 portant sur les garanties et engagements pris par le soumissionnaire concernant la réalisation des prestations (30 points) Sous-critère n°3 portant sur les garanties et engagements pris par le soumissionnaire concernant l'exécution financière et administrative de l'accord-cadre et de ses marchés subséquents (13 points) Critère n°2 : « PRIX » (40 points) : Sous-critère n°1 : Commission appliquée par le soumissionnaire (30 points) Sous-critère n°2 : Taux

plafond en cas de prix inconnu (10 points) Critère n°3 RSE (5 points) Sous-critère n°1 : Impact environnemental des prestations (2 points) Sous-critère n°2 : Organisation responsable des équipes (2 points) Sous-critère n°3 : Éthique, transparence et traçabilité (1 point)

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986478&orgAcronyme=f2h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986478&orgAcronyme=f2h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 01/06/2026 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 9 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 20

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les recours susceptibles d'être introduits à l'encontre de la procédure ou du marché, ainsi que sur les délais d'introduction de ces recours: le référé précontractuel prévu aux articles L.

5511 à L. 55112 du code de justice administrative (CJA), pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché, le référé contractuel prévu aux articles L. 55113 à L. 55123 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 5517 du CJA, le recours de pleine juridiction contestant la validité du marché dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision département de TarnetGaronne (CE, Ass., 4.4.2014, n° 358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 5211 du code de justice administrative, à la suspension de l'exécution du contrat.

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot 2 - Gestion des abonnements aux périodiques scientifiques et généralistes hors France

Description : Ce lot concerne toutes les publications scientifiques et généralistes, sur supports physiques comme électroniques, éditées par des sociétés ayant leur siège hors de France.

Identifiant interne : LOT2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 79980000 Services d'abonnement

Options :

Description des options : L'accord-cadre entre en vigueur à compter du 25 janvier 2027, ou à compter de sa date de notification au Titulaire si celle-ci est postérieure. Afin de tenir compte des contraintes propres à la gestion des abonnements, dont l'échéance intervient au 31 décembre de chaque année, l'exécution de l'accord-cadre est organisée par référence à l'année civile. À ce titre, les abonnements sont exécutés par référence à l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Cette organisation n'exclut pas la réalisation, en amont de cette période, de l'ensemble des actions nécessaires à leur bonne exécution, notamment les opérations de gestion, de préparation, de réabonnement, de négociation avec les éditeurs, de mise en service et de paramétrage technique, lesquelles peuvent intervenir avant le 31 décembre pour une exécution effective des abonnements à compter du 1er janvier de l'année suivante. La durée initiale de l'accord-cadre peut, le cas échéant, être inférieure à douze (12) mois, afin de permettre un premier terme d'exécution fixé au 31 décembre de l'année en cours. À l'issue de cette période initiale, l'accord-cadre est reconduit tacitement par périodes successives de douze (12) mois pleins. La durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois. La dernière période d'exécution peut, le cas échéant, être inférieure à douze (12) mois, afin de permettre la notification du futur accord-cadre au 1er janvier de l'année suivante, sans discontinuité dans la gestion des abonnements.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 48,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE (55 points) : Sous-critère n°1 portant sur les garanties et engagements pris par le soumissionnaire concernant la mise en place de l'accord-cadre et des marchés subséquents (12 points) Sous-critère n°2 portant sur les garanties et engagements pris par le soumissionnaire concernant la réalisation des prestations (30 points) Sous-critère n°3 portant sur les garanties et engagements pris par le soumissionnaire concernant l'exécution financière et administrative de l'accord-cadre et de ses marchés subséquents (13 points) Critère n°2 : « PRIX » (40 points) : Sous-critère n°1 : Commission appliquée par le soumissionnaire (30 points) Sous-critère n°2 : Taux plafond en cas de prix inconnu (10 points) Critère n°3 RSE (5 points) Sous-critère n°1 : Impact environnemental des prestations (2 points) Sous-critère n°2 : Organisation responsable des équipes (2 points) Sous-critère n°3 : Éthique, transparence et traçabilité (1 point)

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986478&orgAcronyme=f2h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986478&orgAcronyme=f2h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 01/06/2026 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 9 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 20

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les recours susceptibles d'être introduits à l'encontre de la procédure ou du marché, ainsi que sur les délais d'introduction de ces recours: le référé précontractuel prévu aux articles L. 5511 à L. 55112 du code de justice administrative (CJA), pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché, le référé contractuel prévu aux articles L. 55113 à L. 55123 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 5517 du CJA, le recours de pleine juridiction contestant la validité du marché dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision département de TarnetGaronne (CE, Ass., 4.4.2014, n° 358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 5211 du code de justice administrative, à la suspension de l'exécution du contrat.

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lot 3 - Gestion des abonnements à des bases de données scientifiques

Description : Ce lot concerne la gestion des abonnements à des bases de données scientifiques.

Identifiant interne : LOT3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 72320000 Services de bases de données

Options :

Description des options : L'accord-cadre entre en vigueur à compter du 25 janvier 2027, ou à compter de sa date de notification au Titulaire si celle-ci est postérieure. Afin de tenir compte des contraintes propres à la gestion des abonnements, dont l'échéance intervient au 31 décembre de chaque année, l'exécution de l'accord-cadre est organisée par référence à l'année civile. À ce titre,

les abonnements sont exécutés par référence à l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Cette organisation n'exclut pas la réalisation, en amont de cette période, de l'ensemble des actions nécessaires à leur bonne exécution, notamment les opérations de gestion, de préparation, de réabonnement, de négociation avec les éditeurs, de mise en service et de paramétrage technique, lesquelles peuvent intervenir avant le 31 décembre pour une exécution effective des abonnements à compter du 1er janvier de l'année suivante. La durée initiale de l'accord-cadre peut, le cas échéant, être inférieure à douze (12) mois, afin de permettre un premier terme d'exécution fixé au 31 décembre de l'année en cours. À l'issue de cette période initiale, l'accord-cadre est reconduit tacitement par périodes successives de douze (12) mois pleins. La durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises, ne peut excéder quarante-huit (48) mois. La dernière période d'exécution peut, le cas échéant, être inférieure à douze (12) mois, afin de permettre la notification du futur accord-cadre au 1er janvier de l'année suivante, sans discontinuité dans la gestion des abonnements.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 16,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Critère n°1 : Valeur technique (55 points) : Sous-critère n°1 portant sur les engagements concernant les bases de données et archives gérées (18 points) Sous-critère n°2 portant sur les garanties et engagements pris par le soumissionnaire concernant la réalisations des prestations (25 points) Sous-critère n°3 portant sur les garanties et engagements pris par le soumissionnaire concernant l'exécution financière et administrative de l'accord-cadre et de ses marchés subséquents (12 points) Critère n°2 : « PRIX » (40 points) : Sous-critère n°1 : Frais de gestion appliqué par le soumissionnaire sur le tarif des bases de données gérées (30 points) Sous-critère n°2 : Taux plafond en cas

de prix inconnu (10 points) Critère n°3 RSE (5 points) Sous-critère n°1 : Impact environnemental des prestations (2 points) Sous-critère n°2 : Organisation responsable des équipes (2 points) Sous-critère n°3 : Éthique, transparence et traçabilité (1 point)

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986478&orgAcronyme=f2h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2986478&orgAcronyme=f2h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 01/06/2026 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 9 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 20

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les recours susceptibles d'être introduits à l'encontre de la procédure ou du marché, ainsi que sur les délais d'introduction de ces recours: le référé précontractuel prévu aux articles L. 5511 à L. 55112 du code de justice administrative (CJA), pouvant être introduit depuis le

début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché, le référé contractuel prévu aux articles L. 55113 à L. 55123 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 5517 du CJA, le recours de pleine juridiction contestant la validité du marché dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision département de TarnetGaronne (CE, Ass., 4.4.2014, n° 358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 5211 du code de justice administrative, à la suspension de l'exécution du contrat.

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Centre nationale de la recherche scientifique

Numéro d'enregistrement : 18008901303720

Adresse postale : 1 place Aristide Briand

Ville : Meudon

Code postal : 92195

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : marches.ddai@cnsr.fr

Téléphone : 0145075052

Adresse internet : <https://www.cnsr.fr/fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

Numéro d'enregistrement : 17950702500015

Adresse postale : 2-4 Boulevard de l'Hautil, BP 322

Ville : Cergy-Pontoise

Code postal : 95027

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Téléphone : 0130173400

Adresse internet : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 58815989-f82d-43ca-8e78-d1de6f363ac6 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 23/04/2026 à 11:51

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/04/2026